



RÈGLEMENT 5 & 10 KM DE PARILLY 2025

Préambule

La course est organisée par le **Comité d'Athlétisme Rhône Métropole de Lyon**.

Elle est inscrite au Calendrier du Rhône.

Le 5km fait office de demi-finale pour les Championnats de France de 5km et est support du championnat Auvergne Rhône-Alpes de 5km route. Il est néanmoins ouvert à tous, licenciés ou non.

Article 1 – Parcours

Les deux parcours de 5 et 10km sont mesurés officiellement, et ont le **label régional**. Ils sont donc qualificatifs au championnat de France du 5 ou du 10km route (sous réserve de réalisation des minimas requis)

Le parcours du 10km, complètement plat, emprunte deux boucles, tracées intégralement sur des routes et chemins en bitume au sein du parc de Parilly. Il est totalement propice à la performance.

Le parcours du 5km n'est constitué que d'une seule boucle, totalement plate également, et il est aussi taillé pour la performance.

Zones de départ/arrivée du 10km située devant le stade du Rhône.

Article 2 – Tarif

Course ouverte à tous, licenciés ou non licenciés. Les licenciés 2025/2026 d'un club du Rhône bénéficient de la gratuité. **Attention, si un licencié du Rhône bénéficie de la gratuité au moment de son inscription avec la licence 2024/2025, mais qu'il n'a pas renouvelé sa licence au plus tard le vendredi 12 septembre, il lui sera demandé de régler son inscription – sur la base du tarif non licenciés – au moment du retrait du dossard.**

Les licenciés d'un club hors département du Rhône bénéficient d'un tarif préférentiel (**réduction de 3 euros** par rapport aux non licenciés).

- Pour le 10km : **16 euros** pour toute inscription jusqu'au **31 juillet à 23h59**, et **18 euros** du **1er Août au 10 Septembre 2024 à 23h59**
- Pour le 5km : **11 euros** pour toute inscription jusqu'au **31 juillet à 23h59**, et **13 euros** du **1er**

Article 3 – Catégories

Le 10km est ouvert à toutes les catégories à partir de Cadets (nés en 2009/2010)

Le 5km est ouvert à toutes les catégories à partir de Minimes (nés en 2011/2012)

Article 4 – Horaires / Informations

10km : Départ 9h15. Le temps limite est de 1h30 pour boucler la distance.

5km : Départ 10h45. Temps limite 45min.

Les coureurs ne devront emprunter que les parcours officiels. **Circulation (et vélos) interdits sur le parcours.**

Service médical et sécurité : un poste de secouristes et un médecin seront présents sur la zone départ arrivée conformément à la réglementation.

Des officiels sont chargés de vérifier la régularité de la course sur l'ensemble du parcours. Tout litige sera réglé par le juge arbitre officiel de l'épreuve.

SAS Elites pour le 10km sur demande, et avec **justificatif de performance exigé : moins de 33min** pour les masculins et **moins de 42min** pour les féminines. Les performances doivent avoir été réalisées sur des courses labellisées officielles et doivent dater de moins de 2 ans. Aucun résultat réalisé sur une course non officielle ne sera pris en compte.

SAS Elites pour le 5km sur demande, et avec **justificatif de performance exigé : moins de 15min30** pour les masculins et **moins de 19min** pour les féminines. Les performances doivent avoir été réalisées sur des courses labellisées officielles et doivent dater de moins de 2 ans. Aucun résultat réalisé sur une course non officielle ne sera pris en compte.

Les demandes de dossard ELITE pour le 5 et le 10km, doivent être faites à l'adresse **10kmparilly@gmail.com**

Article 5 – Conditions de participation / Licences et certificats médicaux

1. Personnes mineures

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur

Soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées

- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires seront régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

Soit :

- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Les personnes mineures doivent également fournir une autorisation parentale.

3.2 Personnes majeures

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

Soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées)

Soit :

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée

<https://pps.athle.fr/>

Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué **au maximum trois mois avant la date de la manifestation** à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Une fois l'attestation obtenue, le numéro PPS pourra être renseigné dans le formulaire d'inscription.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquée aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

Tout manquement à cette obligation ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Article 6 – Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site <https://www.terrederunners.com/> jusqu'au mercredi 10 septembre 2024 à 23h59. Il est possible de s'inscrire sur place **dans la limite des dossards restant disponibles** à la boutique Terre de Running Bellecour [8 Rue de la Barre, 69002 Lyon](#) :

- Le vendredi 12 septembre 2025 de 12h à 14h ou de 17h à 19h
- Le samedi 13 septembre 2025 de 10h à 13h

Aucune inscription le jour de la course.

Article 7 – Catégories officielles

Catégories	Code	Années de naissance
Minimes	MI	2011 à 2012
Cadets	CA	2009 à 2010
Juniors	JU	2007 à 2008
Espoirs	ES	2004 à 2006
Seniors	SE	1992 à 2003
Masters	M	1991 et avant

MASTERS

M0	1987 à 1991	M3	1972 à 1976	M6	1957 à 1961
M1	1982 à 1986	M4	1967 à 1971	M7	1952 à 1956
M2	1977 à 1981	M5	1962 à 1966	M8	1947 à 1951

Article 8 – Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer :

Boutique Terre de Running Bellecour [8 Rue de la Barre, 69002 Lyon](#) :

- Le vendredi 12 septembre 2025 de 12h à 14h ou de 17h à 19h
- Le samedi 13 septembre 2025 de 10h à 13h

Ou sur place le dimanche 14 septembre devant le stade de Parilly (Boulevard du Stade – Vénissieux) à partir de 7h30 et **jusqu'à 30min avant le départ.**

Aucun dossard ne sera envoyé par voie postale.

Toute personne fournissant un PPS périmé, falsifié ou une licence hors de la saison en cours (2024/2025) à la date de l'évènement, se verra refuser la remise du dossard et le départ de la course.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le dossard devra être placé sur la poitrine et être entièrement lisible durant toute la course et lors de l'arrivée.

Article 9 – Assurances

Les organisateurs seront couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Mutuelle des Sportifs et la MAIF

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 10 – Chronométrage / Course

Chronométrage par puces individuelles avec la société SG Chrono

Article 11 – Vestiaire, douches, consignes

Pas de vestiaires ni douches.

Pas de consigne.

Article 12 – Récompenses

Un cadeau souvenir sera remis à chaque participant venant retirer son dossard.

Puis seront récompensés :

10km

- Les 3 premiers masculins et féminines au scratch
- Le premier de chaque catégorie CA, JU, ES puis à partir de M1 pour les Masters avec regroupement des catégories par tranches de 10 ans : M1 + M2 / M3 + M4 / M5 + M6 etc..
- Le meilleur club FFA masculin et le meilleur club FFA féminin, par addition des 4 meilleurs temps hommes ou femmes, toutes catégories confondues.

Article 13 – Informatique et libertés

Les informations collectées sont nécessaires à l'inscription du coureur en vue de sa participation à la course. Sauf accord exprès, les données personnelles collectées ne le sont qu'à des fins d'utilisation en rapport avec la manifestation et ne seront jamais transmises ou revendues à des tiers. Le site www.terrederunners.com est le seul à avoir accès et à conserver ces données 5 ans après la dernière participation. Vous avez un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement des données, un droit à la portabilité et à la limitation du traitement de ces données. Afin de faire valoir ces droits vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : rhone.athletisme@wanadoo.fr.

En cas d'insatisfaction, vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : CNIL –3 place de Fontenoy –TSA 80715 –75334 PARIS Cedex 07.

Article 14 – Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir cette dernière. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image

Article 15 – Annulation – Remboursement – Report

Si l'Événement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur (notamment arrêté préfectoral interdisant les regroupements dans l'espace public ou conditions climatiques) et présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, les participants seront remboursés du montant de leur inscription à l'exception des 1€ de frais de fonctionnement de la plateforme d'engagement.

Aucun remboursement ne sera procédé quelle que soit la raison, notamment celles dépendant du coureur (blessure, pièces obligatoires non fournies...).

Article 16 – Modalités de qualification aux Championnats de France

10km

- Le 10km de Parilly est une course labellisée, ainsi, elle est qualificative aux Championnats de France de 10km.
- Afin d'être qualifié(e), il faut réaliser les minimas correspondant à votre catégorie, établis par la Fédération Française d'Athlétisme tout en étant licencié compétition au plus tard la veille de la course.

Minima 2024 10 km		
Catégories	Hommes	Femmes
Cadets	38'	47'
Juniors	37'	46'
Espoirs	35'	44'
Séniors	34'15	43'
Masters 0	35'	44'
Masters 1	36'30	47'
Masters 2	37'	49'
Masters 3	39'30	50'
Masters 4	40'30	52'
Masters 5	45'	53'
Masters 6	47'	56'
Masters 7	50'	60'
Masters 8	53'	64'
Masters 9	56'	67'
Masters 10	60'	70'

5km

- Le 5km de Parilly est une course labellisée et correspond à une demi-finale des Championnats de France de 5km.
- Afin d'être qualifié(e) aux championnats de France, il faut réaliser au moins **les minimas B** correspondant à votre catégorie, établis par la Fédération Française d'Athlétisme, tout en étant licencié compétition au plus tard la veille de la course.

Minima B à réaliser sur les demi-finales, pour se qualifier à la finale :

CATEGORIES	HOMMES	FEMMES	CATEGORIE S	HOMMES	FEMMES
U18	18'45"	23'00"	Masters 4	20'00"	25'30"
U20	18'15"	22'30"	Masters 5	22'00"	26'00"
U23	17'30"	21'45"	Masters 6	23'00"	27'30"
Seniors	17'00"	21'15"	Masters 7	24'30"	29'00"
Masters 0	17'30"	21'45"	Masters 8	26'00"	31'00"
Masters 1	18'00"	23'00"	Masters 9	27'30"	32'00"
Masters 2	18'30"	24'00"	Masters 10	29'00"	33'30"
Masters 3	19'30"	24'30"			